



RAPPORT DE GESTION

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2018

Daté du 13 mars 2019

Baylin Technologies Inc.

Rapport de gestion pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le présent rapport de gestion de Baylin Technologies Inc. (« Baylin », la « Société » ou « nous ») a été préparé par la direction en date du 13 mars 2019. Le présent rapport de gestion doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités de Baylin et les notes annexes pour les exercices clos le 31 décembre 2018 (« exercice 2018 ») et le 31 décembre 2017 (« exercice 2017 ») (ensemble, les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés selon des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans la préparation du rapport de gestion, la direction a tenu compte des renseignements disponibles jusqu'au 13 mars 2019, à moins d'indication contraire.

Un complément d'information sur la Société, dont la plus récente notice annuelle, se trouve sur www.sedar.com. À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion renferme les commentaires de la direction de la Société concernant la stratégie, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Société. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de ce rapport de gestion incombe à la direction. En conséquence, la direction met au point, maintient et supporte les systèmes et contrôles nécessaires pour fournir une assurance raisonnable de l'exactitude des commentaires formulés dans les présentes.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs au sujet de l'expansion future de nos activités, de l'adéquation de nos ressources financières et d'autres événements ou situations susceptibles de se produire dans l'avenir. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi d'expressions ou de termes comme « prévoir », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « cibler », « planifier », « potentiel », « possible » et des variantes de ceux-ci, ou à des déclarations affirmant que certains événements, situations ou résultats « pourraient » ou « devraient » survenir ou être atteints et à des expressions similaires. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les perspectives commerciales, les stratégies, la concurrence, les activités et dépenses prévues tout au long de la mise en œuvre du plan d'affaires de la direction, l'adéquation de notre trésorerie disponible et d'autres déclarations sur des événements ou des résultats futurs. Les énoncés prospectifs portent sur l'avenir et sont, par définition, incertains et les résultats réels de la Société ou les événements ou les situations futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont présentés en raison de différents risques et impondérables et d'autres facteurs, dont des risques et impondérables économiques et commerciaux. Les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et des analyses faites par la Société compte tenu de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture courante et des événements attendus, ainsi que d'autres facteurs que nous estimons pertinents, et sont exposés à divers risques et impondérables. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes, et elle ne peut garantir que les résultats y seront conformes dans la réalité. En conséquence, tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion ou dans les documents intégrés par renvoi doivent être lus en tenant compte de la présente mise en garde, et rien ne peut garantir que les résultats ou les événements attendus se concrétiseront. Certains des risques, incertitudes et autres facteurs sont décrits à la rubrique sur les facteurs de risque de notre plus récente notice annuelle, accessible sur www.sedar.com. Pour les raisons énumérées ci-dessus, les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. Sauf indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont valables à la date de ce dernier, et la direction décline toute obligation de les actualiser à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour tout autre motif, sauf si la loi l'exige.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Le présent rapport de gestion renferme certaines mesures qui ne sont pas prescrites par les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et qui pourraient donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. La direction estime que ces mesures sont couramment utilisées par les analystes, les investisseurs, les prêteurs et les parties intéressées pour évaluer le rendement financier de notre entreprise ainsi que la capacité de la Société à contracter des dettes et à en assurer le service pour soutenir ses activités commerciales. Les mesures que nous utilisons sont définies dans le présent rapport dès leur première occurrence.

Même si la direction estime que les mesures non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile, elle croit que ces mesures complémentaires ne doivent pas être considérées isolément ni comme des mesures de remplacement du résultat net ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement ni se substituer à d'autres données des états financiers présentées conformément aux PCGR.

Les mesures non conformes aux PCGR présentées dans le présent rapport de gestion sont : (i) le « BAIIA », qui correspond au résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements, (ii) le « BAIIA ajusté », qui correspond au BAIIA plus les éléments non récurrents, définis plus loin, (iii) le « résultat net ajusté », qui correspond au bénéfice net ou à la perte nette plus les éléments non récurrents, (iv) la « marge brute », qui correspond au bénéfice brut divisé par les produits des activités ordinaires, (v) la « trésorerie nette », qui correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie moins la dette bancaire et la partie courante des contrats de location-financement, (vi) le « fonds de roulement », qui correspond aux actifs courants moins les passifs courants) et (vii) le « fonds de roulement hors trésorerie », qui correspond au fonds de roulement moins la trésorerie nette.

VUE D'ENSEMBLE

Profil

Baylin est une société de gestion de la technologie sans fil diversifiée de premier plan qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. Baylin est axée sur la recherche, la conception, le développement, la fabrication et la vente de produits et services de radiofréquence (« RF ») passifs et actifs. Les produits de la Société sont commercialisés et vendus sous les noms de marque Galtronics, Advantech sans fil, Micro-Onde Alga et Mitec.

Le secteur d'activité Galtronics, fondé en 1978, conçoit et fabrique des solutions d'antennes sans fil innovantes pour répondre aux besoins des clients en infrastructure mobile intégrée, et en systèmes d'antennes distribués, d'antennes de station de base et d'antennes à petites cellules. Baylin exploite le secteur d'activité Galtronics par l'intermédiaire de certaines de ses filiales.

Le secteur d'activité Advantech sans fil, acquis par Baylin auprès d'Advantech sans fil inc. (maintenant connue sous le nom de SpaceBridge Inc.) le 17 janvier 2018 (« l'acquisition d'Advantech »), conçoit et fabrique des produits RF et micro-ondes pour les marchés de la communication sans fil, les clients commerciaux, les infrastructures critiques, les gouvernementaux et l'armée. Baylin exploite le secteur Advantech sans fil par l'intermédiaire de certaines de ses filiales.

Micro-Onde Alga, acquise par Baylin le 11 juillet 2018 dans le cadre de l'acquisition de la totalité des actions de Micro-Onde Alga Inc. émises et en circulation (« l'acquisition d'Alga »), est un fournisseur d'amplificateurs de puissance intégrés à radiofréquences et à micro-ondes, d'amplificateurs pulsés utilisés dans la fabrication de radars, de produits d'émetteurs-récepteurs et de composantes et de systèmes passifs à radiofréquences. Baylin exploite les secteurs d'activité de Micro-Onde Alga et de Mitec par l'intermédiaire de certaines de ses filiales.

Faits saillants

Les faits saillants de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivants :

- Les produits des activités ordinaires ont augmenté pour s'établir à 136,2 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 44,6 M\$, ou 48,6 % par rapport à l'exercice 2017.
- Le bénéfice brut s'est établi à 50,8 M\$ pour l'exercice 2018, une augmentation de 22,5 M\$ par rapport à l'exercice 2017. La marge brute a été de 37,3 % pour l'exercice 2018, une hausse de six points de pourcentage comparativement à une marge brute de 30,9 % pour l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 15,3 M\$ pour l'exercice 2018, contre 5,0 M\$ pour l'exercice 2017. Des frais non récurrents et inhabituels (les « éléments non récurrents ») de 12,6 M\$ ont été engagés pour l'exercice 2018. Ces éléments non récurrents étaient essentiellement liés à l'acquisition d'Advantech, à l'acquisition d'Alga, à des honoraires de consultation versés au vendeur d'Advantech et à d'autres éléments non récurrents.
- Les fonds en caisse au 31 décembre 2018 s'établissaient à 20,9 M\$, ce qui représente une baisse de 14,3 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. La baisse est principalement attribuable à ce qui suit : (i) la sortie de trésorerie nécessaire pour le paiement d'une tranche du prix d'achat d'Advantech sans fil et des frais connexes; (ii) la sortie de trésorerie nécessaire pour le paiement d'une tranche du prix d'achat de Micro-Onde Alga et des frais connexes; et (iii) une augmentation du fonds de roulement hors trésorerie, contrebalancées par une augmentation des fonds en caisse découlant : (i) un prêt à terme de 33 M\$ de Crown Capital Fund IV, LP; et (ii) la clôture d'un appel public à l'épargne par voie de prise ferme visant l'émission de reçus de souscription et de débentures convertibles non garanties qui ont rapporté un produit brut global de 40,25 M\$.
- Les produits des activités ordinaires provenant du groupe Antennes intégrées et du groupe Infrastructure sans fil de la Société ont continué d'augmenter, ce qui vient diversifier encore davantage les sources de revenus de la Société.

Les faits saillants pour le trimestre clos le 31 décembre 2018 comprennent ce qui suit :

- Les produits des activités ordinaires ont augmenté pour s'établir à 36,0 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice 2018, en hausse de 11,7 M\$, ou 47,9 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2017.
- Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 3,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018, comparativement à 1,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017.
- La transition des activités d'Advantech sans fil dans l'installation de Micro-Onde Alga a été finalisée en décembre 2018. La direction s'attend à ce que cette mesure permette de réduire les coûts et de dégager des gains de productivité.

Faits récents

En janvier 2019, la Société a annoncé que Micro-Onde Alga avait signé une entente de principe visant la conception et la fabrication de composantes clés à l'intention d'un producteur mondial de matériel de télécommunication de premier rang dont le siège social est situé en Suède. L'entente d'approvisionnement, qui prend effet immédiatement et se prolonge jusqu'à la fin de 2020, représente un programme de plusieurs millions de dollars dans le cadre duquel Micro-Onde Alga fournira des composantes passives cruciales utilisées dans du matériel de télécommunication de point à point et du matériel de télécommunication de point à multipoint, parallèlement à des services de conception technique et de soutien.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières pour les périodes indiquées.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Exercices clos les 31 décembre		
	2018	2017	2016
	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	136 214	91 642	84 133
Bénéfice brut	50 841	28 345	23 504
Résultat avant impôt sur le résultat	(10 624)	(3 773)	(2 678)
Charge d'impôt	(5 180)	436	2
Résultat net	(5 444)	(4 209)	(2 680)
Résultat par action de base et après dilution	(0,13 \$)	(0,17 \$)	(0,15 \$)
BAIIA	2 733	2 306	602
BAIIA ajusté	15 293	4 954	1 816
Actifs courants	79 937	64 666	43 031
Total de l'actif	170 517	84 882	65 006
Passifs courants	35 077	26 873	22 114
Passifs non courants	53 613	2 183	1 462
Total du passif	88 690	29 056	23 576

PERSPECTIVES

La direction est d'avis que les acquisitions stratégiques d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga procurent à la Société un accès à une technologie qui accélérera sa croissance en élargissant sa gamme de produits et en la positionnant mieux en vue du développement de produits 5G (la cinquième génération des communications cellulaires mobiles).

La réalisation de synergies découlant de la transition des activités d'Advantech sans fil dans l'installation de Micro-Onde Alga sera l'un des principaux objectifs de la Société en 2019.

La direction prévoit que les nouvelles antennes à petites cellules et les nouvelles antennes de station de base, qui seront introduites au cours de 2019, seront fabriquées dans son installation de fabrication contractuelle de Guadalajara, au Mexique.

La direction s'attend à ce que les activités d'ingénierie continuent de s'accélérer au Canada en 2019 relativement à l'application dans les antennes réparties, les antennes à petites cellules et les stations de base et les réseaux 5G. La direction s'attend à une hausse des produits des activités ordinaires lorsque ces nouveaux produits entreront sur le marché.

La direction continuera de mettre l'accent sur le contrôle des coûts, le dégagement de gains de productivité optimaux et la gestion des liquidités en 2019 de manière à maintenir les gains de marge réalisés au cours des nombreux derniers exercices.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Description des activités

Galtronics

Le secteur d'activité Galtronics compte trois gammes interreliées de produits d'antennes : (i) Asie-Pacifique, (ii) Antennes intégrées, et (iii) Infrastructure sans fil (antennes à petites cellules, antennes réparties et antennes de station de base).

Le groupe Asie-Pacifique travaille auprès de fabricants d'équipement d'origine (« FEO ») à la conception et à la production d'antennes pour téléphones mobiles, téléphones intelligents et tablettes. La totalité des volumes de production de l'Asie-Pacifique est désormais générée par les installations de la Société au Vietnam, où la structure de coûts est plus avantageuse.

Le groupe Antennes intégrées travaille auprès de FEO à la conception et à la production d'antennes pour routeurs WiFi, de décodeurs, d'appareils de réseaux domestiques et de produits de radio mobile terrestre.

Le groupe Infrastructure sans fil travaille avec les clients opérateurs de réseau et d'autres entreprises pour concevoir et produire des antennes à petites cellules, des systèmes d'antennes distribués et des antennes de station de base qui prennent en charge les exigences de couverture sans fil et de capacité de données mobiles.

Advantech sans fil

Le secteur d'activité Advantech sans fil repose sur 25 ans d'innovations importantes, notamment l'utilisation de la technologie du nitrure de gallium (« GaN ») pour créer des produits plus compacts, légers et puissants. Advantech sans fil conçoit et fabrique sur mesure des produits radiofréquence et micro-ondes terrestres destinés aux marchés des communications sans fil hautement spécialisés, notamment les suivants :

- *Composants de RF* : (i) amplificateurs de puissance à base de GaN [convertisseurs de blocs, amplificateurs de puissance à semi-conducteurs (« SSPA ») et convertisseurs de bloc d'alimentation à semi-conducteurs (« SSPB »)]; (ii) amplificateurs de puissance à base d'arséniure de gallium (« GaAs »); (iii) convertisseurs de fréquence intérieure; (iv) convertisseurs de fréquence extérieure; et v) émetteurs-récepteurs.
- *Composants hyperfréquences* : (i) radios hyperfréquences point à point; et (ii) logiciel de gestion de réseau.
- *Antennes et contrôleurs* : (i) antennes fixes; (ii) antennes mobiles; et (iii) contrôleurs d'antenne.

Les produits sont conçus et fabriqués pour les clients des secteurs suivants : (i) diffusion; (ii) navires maritimes et de croisière; (iii) gouvernement et armée; (iv) sécurité intérieure; (v) satellites de radiodiffusion directe; (vi) pétrole et gaz; (vii) communications sans fil.

Micro-Onde Alga

La ligne d'affaires Micro-Onde Alga fabrique des amplificateurs de puissance intégrés à radiofréquences et à micro-ondes, des amplificateurs pulsés utilisés dans la fabrication de radars, des produits d'émetteurs-récepteurs ainsi que des composantes et des systèmes passifs à radiofréquences. L'offre actuelle de produits couvre tous les principaux standards de fréquence, notamment :

- les composantes actives : L, S, C, X, Ku et Ka dont les fréquences vont de 2,0 à 31,0 GHz et se situent dans un spectre de puissance de 5 à 12 000 watts;
- les composantes passives : de 500 MHz à 100 GHz. Les composantes à radiofréquences passives comprennent les filtres, les diplexeurs, les multiplexeurs et les diviseurs de puissance en aluminium, en cuivre et en invar qui complètent les composantes actives d'Alga et qui procurent une synergie importante lorsqu'elles sont intégrées à un sous-ensemble ou à un sous-système.

Produits des activités ordinaires et bénéfice brut

(en milliers de dollars)

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2017 à 2018	Variation de 2016 à 2017
	2018	2017	2016		
	\$	\$	\$		
Produits des activités ordinaires	136 214	91 642	84 133	48,6 %	8,9 %
Coût des produits vendus	85 373	63 297	60 628	34,9 %	4,4 %
Bénéfice brut	50 841	28 345	23 505	79,4 %	20,6 %
Marge brute (en pourcentage)	37,3 %	30,9 %	27,9 %		

a) Facteurs de variabilité des produits des activités ordinaires et du bénéfice brut

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont tirés de la vente de composantes de communication sans fil. Les résultats financiers sont regroupés dans un seul secteur à présenter. La Société fabrique et vend une large gamme de composantes, dont les antennes pour appareils mobiles et téléphones intelligents, les appareils de télémessure et de réseau, les radios mobiles terrestres, infrastructures sans fil et services de télématique ainsi que des produits radiofréquences et micro-ondes, comme les amplificateurs, les convertisseurs et les émetteurs-récepteurs. Le chiffre d'affaires varie en fonction des calendriers de lancement de produits des clients, de leurs plans de déploiement et du niveau d'investissement des opérateurs et fournisseurs indépendants dans l'agrandissement de leur réseau.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut varie selon les prix, les volumes de vente, la composition et les coûts variables des produits vendus (soit les matières premières et la main-d'œuvre directe).

b) Exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 136,2 M\$ pour l'exercice 2018 contre 91,6 M\$ pour l'exercice 2017, soit une augmentation de 48,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux importants produits des activités ordinaires générés par les produits du groupe Antennes intégrées et par ceux du groupe Infrastructure sans fil, conjugués aux produits des activités ordinaires générés par Advantech sans fil, acquise en janvier 2018, et aux produits des activités ordinaires générés par Micro-Onde Alga, acquise en juillet 2018. Les produits des activités ordinaires du groupe Infrastructure sans fil ont augmenté de 53 %, et ceux du groupe Antennes intégrées ont augmenté de 11 % par rapport à l'exercice 2017. Ces augmentations ont été légèrement contrebalancées par une diminution de 7 % des produits des activités ordinaires de la gamme Asie-Pacifique.

Le bénéfice brut a été de 50,8 M\$ pour l'exercice 2018, soit une hausse de 22,5 M\$ par rapport à l'exercice 2017, et la marge brute a été de 37,3 % pour l'exercice 2018, une hausse de six points de pourcentage comparativement à l'exercice 2017 (voir les « Mesures non définies par les PCGR » à la page 2 du présent rapport de gestion). Cette amélioration tient à des ventes d'antennes à petites cellules et antennes de station de base plus élevées, ayant généré une marge brute plus importante, jumelées aux produits des activités ordinaires des secteurs d'activité Advantech sans fil et Micro-Onde Alga, qui ont également généré des marges brutes plus élevées. Cette amélioration a été quelque peu contrebalancée par l'exigence de comptabiliser les stocks acquis dans le cadre de l'acquisition d'Advantech et celle d'Alga à la juste valeur plutôt qu'au coût, se traduisant par une marge brute moins élevée sur la vente de ces stocks.

Frais de recherche et de développement

(en milliers de dollars)

	Exercices clos les 31 décembre				
	2018	2017	2016	Variation de 2017 à 2018	Variation de 2016 à 2017
	\$	\$	\$		
Frais de développement	14 958	10 476	10 000	42,8 %	4,8 %
Dotation aux amortissements	405	772	233	(47,5 %)	231,3 %
Total	15 363	11 248	10 233	36,6 %	9,9 %
En pourcentage des produits des activités ordinaires	11,3 %	12,3 %	12,2 %		

a) Facteurs de variabilité des frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement (« R et D ») de la Société comprennent essentiellement les salaires, les frais de brevet, les coûts de développement de produits et d'autres coûts liés aux études techniques. Les centres de conception technologique de la Société sont situés en Corée du Sud, aux États-Unis et au Canada. La Société engage souvent des frais importants dans le développement d'un nouveau produit sans aucune garantie par ailleurs que les concepteurs de systèmes de ses clients le choisiront pour leurs applications. La direction doit souvent prévoir le type de produits qui pourrait être en demande avant même que ses clients lui aient clairement signifié leur préférence. Et même quand ces concepteurs finissent par choisir le produit de la Société, il peut s'écouler un délai important avant que la Société en tire des recettes qui viendront contrebalancer les frais éventuellement considérables qu'elle a initialement engagés.

b) Exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017

Les charges de R et D de l'exercice 2018 ont été de 15,4 M\$ (soit 11,3 % des produits des activités ordinaires). Il s'agit d'une augmentation de 36,6 % par rapport à l'exercice 2017, lequel avait affiché des charges de R et D de 11,2 M\$ (12,3 % des produits des activités ordinaires). Cette augmentation est attribuable à une hausse des charges relatives au développement de nouveaux produits d'antennes à petites cellules et de stations de base et à l'inclusion des charges de R et D d'Advantech sans fil (acquise en janvier 2018) et de celles de Micro-Onde Alga (acquise en juillet 2018).

Frais de vente et de marketing

(en milliers de dollars)

	Exercices clos les 31 décembre				
	2018	2017	2016	Variation de 2017 à 2018	Variation de 2016 à 2017
	\$	\$	\$		
Salaires	9 126	3 879	3 440	135,3 %	12,8 %
Autres	4 383	1 611	694	172,1 %	132,1 %
Total	13 509	5 490	4 134	146,1 %	32,8 %
En pourcentage des produits des activités ordinaires	9,9 %	6,0 %	4,9 %		

a) Facteurs de variabilité des frais de vente et de marketing

Les frais de vente et de marketing de la Société sont composés principalement des salaires, des frais de publicité, de participation à des salons commerciaux et de déplacement et d'autres activités promotionnelles. Ces frais peuvent être substantiels lorsque vient le temps de percer sur de nouveaux marchés, comme celui de l'infrastructure, ou d'obtenir

de nouveaux clients, compte tenu des investissements élevés qui peuvent être nécessaires pour décrocher de nouvelles affaires.

b) Exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017

Les frais de vente et de marketing de la Société pour l'exercice 2018 se sont chiffrés à 13,5 M\$ (9,9 % des produits des activités ordinaires), comparativement à 5,5 M\$ (6,0 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice 2017. Cette augmentation s'explique surtout par l'embauche de personnel supplémentaire au sein de l'équipe des ventes de Galtronics après le premier trimestre de 2017 ainsi que par l'ajout des frais de vente et de marketing attribuables aux secteurs d'activité Advantech sans fil et Micro-Onde Alga.

Charges générales et administratives

(en milliers de dollars)					
Exercices clos les 31 décembre					
	2018	2017	2016	Variation de 2017 à 2018	Variation de 2016 à 2017
	\$	\$	\$		
Salaires et autres	10 399	6 123	4 662	69,8 %	31,3 %
Autres	8 247	7 005	7 582	17,7 %	(7,6 %)
Amortissement	4 749	-	-	0,0 %	0,0 %
Dotation aux amortissements	473	256	403	84,8 %	(36,5 %)
Total	23 868	13 384	12 647	78,3 %	5,8 %
En pourcentage des produits des activités ordinaires	17,5 %	14,6 %	15,0 %		

a) Facteurs de variabilité des charges générales et administratives

Les charges générales et administratives englobent les charges liées aux fonctions ressources humaines, juridiques et finances, les honoraires, les frais d'assurance et les autres charges du siège social.

b) Exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017

Pour l'exercice 2018, les charges générales et administratives de la Société se sont élevées à 23,9 M\$ (17,5 % des produits des activités ordinaires), comparativement à 13,4 M\$ (14,6 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice 2017. Cette augmentation est surtout attribuable aux honoraires de consultation versés au vendeur d'Advantech sous forme d'un paiement en trésorerie et de l'émission d'actions à la clôture de l'acquisition d'Advantech au cours du premier trimestre de 2018, à l'inclusion des charges générales et administratives d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga ainsi qu'à l'amortissement des immobilisations incorporelles d'un montant de 4,7 M\$. L'amortissement des immobilisations incorporelles pour la totalité de l'exercice a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2018 lors de la répartition définitive du prix d'achat de l'acquisition d'Advantech et de la répartition provisoire du prix d'achat de l'acquisition d'Alga.

BAIIA et BAIIA ajusté

Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS que la direction utilise pour évaluer le rendement d'exploitation de la Société (voir la définition de ces mesures non conformes aux PCGR à la page 2 du présent rapport). Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont rapprochés dans le tableau suivant :

Rapprochement avec la perte d'exploitation

(en milliers de dollars)			
	Exercices clos les 31 décembre		
	2018	2017	2016
	\$	\$	\$
Résultat d'exploitation	(6 217)	(1 777)	(3 509)
Dotation aux amortissements	8 950	4 083	4 111
BAIIA	2 733	2 306	602
Frais d'acquisition, ajustements de la juste valeur, honoraires de consultation et autres coûts non récurrents	12 560	2 649	1 214
BAIIA ajusté	15 293	4 954	1 816

a) *Facteurs de variabilité du résultat d'exploitation, du BAIIA et du BAIIA ajusté*

La perte d'exploitation, le BAIIA et le BAIIA ajusté peuvent varier sensiblement en fonction du chiffre d'affaires, de la composition des ventes de produits, des charges d'exploitation et des investissements de R et D réalisés dans de nouveaux produits.

b) *Exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017*

La perte d'exploitation de la Société pour l'exercice 2018 s'est établie à 6,2 M\$, comparativement à une perte d'exploitation de 1,8 M\$ pour l'exercice 2017.

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2018 s'est établi à 15,3 M\$, comparativement à 5,0 M\$ pour l'exercice 2017. Les éléments non récurrents de l'exercice 2018 se sont établis à 12,6 M\$ et étaient principalement composés des charges liées à l'acquisition d'Advantech et à l'acquisition d'Alga, des augmentations de la juste valeur appliquées aux stocks acquis dans le cadre de l'acquisition d'Advantech et de l'acquisition d'Alga, des honoraires de consultation versés au vendeur d'Advantech en trésorerie et par l'émission d'actions à la clôture de l'acquisition d'Advantech ainsi que de charges diverses liées à d'autres éléments non récurrents.

Résultat net de la période

(en milliers de dollars)					
	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2017 à 2018	Variation de 2016 à 2017
	2018	2017	2016		
	\$	\$	\$		
Résultat avant impôt sur le résultat	(10 624)	(3 773)	(2 678)	181,6 %	40,9 %
Charge d'impôt	(5 180)	436	2	(1 288,1 %)	21 700,0 %
Résultat net de la période	(5 444)	(4 209)	(2 680)	29,3 %	57,1 %
Résultat par action de base et après dilution	(0,13 \$)	(0,17 \$)	(0,15 \$)	(23,5 %)	13,3 %

a) *Facteurs ayant une incidence sur le résultat net*

Le résultat net subit l'incidence des mêmes facteurs indiqués ci-dessus pour le résultat d'exploitation et le BAIIA.

b) *Exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017*

La perte nette de la Société à l'exercice 2018 s'est établie à 5,4 M\$, comparativement à une perte nette de 4,2 M\$ pour l'exercice 2017. La direction est d'avis que la perte nette de l'exercice 2018 a principalement découlé des éléments non récurrents mentionnés plus haut, de l'ajustement de la juste valeur des débetures convertibles et des coûts de transaction liés au placement de débetures convertibles inclus dans les charges financières, contrebalancés par une hausse des produits des activités ordinaires et l'amélioration de la marge brute en 2018, ainsi qu'un gain lors

de la décomptabilisation d'une filiale. Sur une base par action, l'exercice 2018 a affiché une perte de (0,13 \$) par action, comparativement à une perte de (0,17 \$) par action pour l'exercice 2017.

Rapprochement de l'emploi du produit

Placement de juillet 2018

Le 10 juillet 2018, la Société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme dans le cadre duquel elle a émis 7 419 355 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») et des débentures convertibles non garanties prorogeables à 6,5 % d'un capital de 17,25 M\$ (les « débentures ») pour un produit brut global de 40,25 M\$ (le « placement de 2018 ») et un produit net d'environ 37,6 M\$. Le tableau qui suit présente une comparaison des informations relatives à l'emploi du produit envisagé dans le supplément de prospectus de la Société daté du 3 juillet 2018 et l'emploi estimatif du produit à la date du présent rapport de gestion :

(en milliers de dollars)	Emploi du produit envisagé initialement (\$)	Emploi estimatif actuel du produit (\$)
Fonds de roulement	6 000	6 000 ³⁾
Frais généraux ¹⁾	10 235	9 568 ⁴⁾
Acquisition d'Alga ²⁾	21 000	22 000 ⁵⁾
Total	37 235	37 568 ⁶⁾

Notes :

- 1) Compte tenu des charges liées à l'acquisition d'Alga.
- 2) Baylin a conclu l'acquisition d'Alga le 11 juillet 2018.
- 3) À la date du présent rapport de gestion, la Société avait affecté une tranche d'environ 1,9 M\$ du produit net du placement de 2018 au financement du fonds de roulement.
- 4) À la date du présent rapport de gestion, la Société avait affecté au financement des frais généraux une tranche d'environ 8,4 M\$ du produit net du placement de 2018.
- 5) La Société a affecté une tranche de 21,0 M\$ du produit net du placement de 2018 pour acquitter la portion en trésorerie du prix d'achat de l'acquisition d'Alga. En janvier 2019, la Société a affecté une tranche de 1,0 M\$ du produit net du placement de 2018 au paiement d'une contrepartie éventuelle aux vendeurs de Micro-Onde Alga, conformément aux modalités de l'acquisition d'Alga.
- 6) Le produit net du placement de 2018 a été supérieur à l'estimation présentée dans le supplément de prospectus de la Société daté du 3 juillet 2018, du fait que les honoraires versés aux preneurs à même le produit brut tiré de la vente de reçus de souscription et de débentures à certains administrateurs et certains dirigeants de la Société ont été moins élevés que prévu, facteur qui a été contrebalancé par les charges liées au placement de 2018, qui ont été plus élevées que prévu.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trimestre clos les			
	31 mars 2018	30 juin 2018	30 septembre 2018	31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	29 438	32 578	38 189	36 009
Bénéfice brut	10 562	13 048	16 168	11 063
BAIIA	(2 043)	2 524	4 774	(2 522)
BAIIA ajusté	1 446	2 889	7 100	3 858
Résultat net	(4 607)	292	(1 799)	670
Résultat par action de base et après dilution	(0,14 \$)	0,01 \$	(0,05 \$)	0,02 \$
Total des actifs courants	54 752	55 500	78 777	79 937
Total de l'actif	115 241	115 991	166 903	170 517
Total du passif	59 009	59 107	87 254	88 690

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trimestre clos les			
	31 mars 2017	30 juin 2017	30 septembre 2017	31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	19 801	20 349	27 140	24 351
Bénéfice brut	5 942	6 801	8 424	7 178
BAIIA	(224)	(1 101)	2 652	979
BAIIA ajusté	151	406	3 076	1 322
Résultat net	(1 644)	(3 205)	896	(257)
Résultat par action de base et après dilution	(0,08 \$)	(0,15 \$)	0,04 \$	0,00 \$
Total des actifs courants	39 968	41 478	44 926	64 666
Total de l'actif	61 820	61 944	64 244	84 882
Total du passif	21 961	24 493	27 207	29 056

SOURCES DE FINANCEMENT ET LIQUIDITÉS

Les sources de financement de la Société servent en partie à financer le fonds de roulement lié aux lancements de produits, à investir dans des propositions de services de conception pour ses clients actuels, et à faire les dépenses d'investissement nécessaires pour soutenir et étendre ses activités et ses installations de fabrication afin de répondre aux demandes des clients.

Situation de trésorerie

La démarche de la direction est de veiller, dans la mesure du possible, à toujours disposer des liquidités suffisantes pour faire face aux échéances. Nous y parvenons en surveillant continuellement les flux de trésorerie et les produits et charges réels par rapport aux montants prévus au budget. Nous effectuons un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et un suivi mensuel des autres mesures, dont le cycle d'exploitation. La direction surveille ces indicateurs clés pour s'assurer que la Société génère des flux suffisants pour préserver sa capacité et satisfaire aux exigences de son plan de croissance. Par exemple, un faible cycle d'exploitation est un signe de l'efficacité de l'utilisation du fonds de roulement.

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient respectivement à 20,9 M\$ et à 35,2 M\$.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 0,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ce qui comprend la trésorerie aux fins du financement d'une augmentation du fonds de roulement hors trésorerie de 1,9 M\$ et une charge d'intérêts de 3,4 M\$. En outre, la Société a tiré 58,6 M\$ de ses activités de financement. La Société a affecté 5,4 M\$ en trésorerie à des dépenses en immobilisations, et environ 68,5 M\$ à l'acquisition d'Advantech et à l'acquisition d'Alga.

Besoins du fonds de roulement

Les besoins du fonds de roulement concernent surtout les matériaux, la production, les activités de vente et de marketing, la recherche et le développement, l'exploitation et les charges générales et administratives. Ces besoins peuvent augmenter avec le chiffre d'affaires, ou encore lorsque les clients mettent plus de temps à nous payer, que les niveaux de stocks sont augmentés en réponse à une hausse de la demande ou que nous devons payer plus rapidement nos fournisseurs. De telles variations font augmenter le cycle d'exploitation qui, en retour, réduit les liquidités dont dispose l'entreprise. Au 31 décembre 2018, le cycle d'exploitation de la Société était de 80 jours, comparativement à 15 jours au 31 décembre 2017. L'augmentation est surtout attribuable à l'inclusion d'Advantech sans fil, dont le cycle d'exploitation est de 175 jours. La direction s'attend à une baisse du cycle de l'exploitation d'Advantech sans fil à l'avenir.

Le fonds de roulement hors trésorerie a augmenté de 1,9 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. La direction estime que cette hausse est principalement attribuable aux facteurs indiqués ci-après.

Le montant net des créances clients s'établissait à 29,4 M\$ au 31 décembre 2018, contre 16,1 M\$ au 31 décembre 2017. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'ajout des créances clients d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga.

Au 31 décembre 2018, les stocks s'établissaient à 23,5 M\$, contre 9,2 M\$ au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par l'ajout des stocks d'Advantech sans fil et d'Alga sans fil.

Les dettes fournisseurs et les charges à payer cumulées se chiffraient à 33,3 M\$ au 31 décembre 2018, contre 22,6 M\$ au 31 décembre 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'ajout des charges à payer d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga.

Engagements relatifs aux dépenses d'investissement

À la date du présent rapport de gestion, la Société avait pris des engagements liés à des dépenses d'investissement d'un montant d'environ 0,9 M\$.

Facilités de crédit

Au 31 décembre 2018, la Société disposait de facilités de crédit obtenues de banques domiciliées au Canada, en Chine, au Vietnam et en Corée (collectivement, les « facilités de crédit »). Ces facilités de crédit (sauf la facilité au Vietnam) sont renouvelables par les banques pour une période maximale de 12 mois. Dans le cas du crédit bancaire en Chine, le calendrier de renouvellement est échelonné, chacune des trois tranches étant renouvelable en janvier, en février, en mars et en août de chaque année. Les deux premières tranches ont été remboursées au cours du premier trimestre de 2018 et n'ont pas été prélevées de nouveau, et la troisième tranche a été remboursée au cours du troisième trimestre de 2018 et n'a pas été prélevée de nouveau. Les facilités de crédit portent intérêt à des taux annuels allant de 3,6 % à 5,9 % environ et sont garanties par les créances clients, les stocks, une lettre de crédit irrévocable émise par Baylin au prêteur en Corée et les immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2018, la Société avait accès à un crédit d'environ 11 M\$, dont une tranche de 0,4 M\$ avait été utilisée.

La capacité de la Société d'utiliser les facilités de crédit est tributaire de sa capacité de fournir des garanties conformes aux exigences des banques qui offrent les facilités de crédit. Les facilités de crédit peuvent être utilisées pour financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les frais généraux.

Les facilités de crédit prévoient certaines clauses restrictives que la Société est tenue de respecter, sans quoi elles peuvent devenir exigibles à vue. En date du présent rapport de gestion, la Société se conforme à l'ensemble des clauses restrictives financières des facilités de crédit.

Dettes à long terme

Dans le cadre de l'acquisition d'Advantech, la Société a contracté un prêt à terme (le « prêt ») auprès de Crown Capital Fund IV, LP d'un montant de 33,0 M\$, au taux d'intérêt annuel de 9 % et échéant le 17 janvier 2023. Conformément aux modalités du prêt, la Société a également émis des bons de souscription d'actions permettant d'acheter un nombre maximal de 682 500 actions ordinaires à un prix d'exercice de 3,37 \$ chacune jusqu'au 17 janvier 2023. La convention de crédit relative au prêt datée du 17 janvier 2018, dans sa version modifiée, renferme des clauses restrictives que la Société est tenue de respecter, à défaut de quoi le prêt pourrait devenir exigible à vue. À la date du présent rapport de gestion, la Société respecte la totalité des clauses restrictives prévues par la convention de crédit.

Déventures convertibles

Le 10 juillet 2018, la Société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme dans le cadre duquel elle a émis des déventures convertibles non garanties prorogeables à 6,5 % d'un capital de 17,25 M\$ (les « déventures »). Les déventures portent intérêt à un taux annuel de 6,5 %, payable semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre chaque année, et ils viendront à échéance le 10 juillet 2023 (la « date d'échéance »).

Les déventures sont convertibles en actions ordinaires au gré du titulaire en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des dates à survenir entre : (i) le dernier jour ouvrable précédant la date d'échéance et (ii) s'ils font l'objet d'un appel aux fins de rachat, le jour ouvrable précédant immédiatement la date du rachat fixée par la Société, à un prix de conversion de 3,85 \$ par action ordinaire (le « prix de conversion »), ce qui représente un ratio d'environ 260 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des déventures, sous réserve de rajustements dans certains cas, tel qu'il est précisé dans un acte régissant les déventures convertibles daté du 10 juillet 2018 (l'« acte relatif aux déventures »).

Les déventures ne peuvent être rachetées par la Société avant le 10 juillet 2021, sauf dans certains cas précis advenant un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans l'acte relatif aux déventures). À compter du 10 juillet 2021, et avant la date d'échéance, la Société peut, à son gré, en remettant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, racheter les déventures, en totalité ou en partie à l'occasion, pour un prix correspondant à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs qui se terminera cinq jours de bourse avant la date à laquelle

l'avis de rachat est donné (le « cours du marché ») soit égal ou supérieur à 125 % du prix de conversion. La Société peut, à son gré, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des débentures au rachat ou à l'échéance, à condition qu'aucun cas de défaut (au sens donné à ce terme dans l'acte relatif aux débentures) ne soit survenu ni ne persiste à ce moment, sur remise d'un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, en émettant le nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des débentures faisant l'objet du remboursement par 95 % du cours du marché à la date de rachat ou à l'échéance, selon le cas.

Advenant un changement de contrôle de la Société, la Société pourrait être tenue de racheter les débentures en totalité ou en partie, sur demande des titulaires, pour un prix correspondant à 101 % du capital des débentures en cours, majoré des intérêts courus.

Les débentures sont classées comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évaluées à la juste valeur, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées à l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

Des renseignements supplémentaires sur les débentures sont fournis dans l'acte relatif aux débentures, qui peut être consulté sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com.

Installation d'Alga

Parallèlement à la clôture de l'acquisition d'Alga 11 juillet 2018, Baylin a acquis, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, les locaux dans lesquels Micro-Onde Alga exerce la majeure partie de ses activités (l'« installation d'Alga ») pour un prix d'achat de 6,2 M\$. Le prix d'achat de l'installation d'Alga a été réglé en partie par la prise en charge de la dette en cours.

Le prix d'achat de l'installation d'Alga a été acquitté en partie par la prise en charge de la dette existante, et le reliquat du prix d'achat sera payé au vendeur un an après la clôture et portera intérêt au taux annuel de 8 %, payable trimestriellement, et il pourra être remboursé à tout moment sans pénalité. La Société a remboursé le montant dû au vendeur le 12 septembre 2018.

Le capital de la dette existante qu'a prise en charge la Société et qui avait été contractée auprès d'une banque à charte canadienne s'élevait à 3,0 M\$ à la clôture de l'acquisition de l'installation d'Alga. Cette dette portait intérêt à un taux de 3,24 % et est arrivée à échéance le 19 décembre 2018. La Société a remboursé le capital impayé le 19 décembre 2018.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

En date du présent rapport de gestion, il n'existe pas, à la connaissance de la direction, d'engagements ni d'obligations, autres que ceux présentés dans la présente rubrique, qui pourraient avoir une incidence significative sur les activités futures de la Société.

En application de la législation chinoise, la filiale de Baylin Galtronics Electronics (Wuxi) Co., Ltd. (« Galtronics China ») ne peut distribuer plus de 90 % de son bénéfice après impôt. Au 31 décembre 2018, le montant qu'elle ne pouvait distribuer, soit 10 % de ses résultats non distribués, était d'environ 1,4 M\$.

Les obligations contractuelles connues au 31 décembre 2018 se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)							
	Moins d'un an \$	1 an à 2 ans \$	2 à 3 ans \$	3 à 4 ans \$	4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Prêts et crédit bancaires	377	-	-	33 000	-	-	33 377
Débentures convertibles	-	-	-	-	17 250	-	17 250
Dettes fournisseurs et autres charges à payer	33 257	-	-	-	-	-	33 257
Engagements au titre de contrats de location simple	1 269	1 077	961	927	892	434	5 560
Total	34 903	1 077	961	33 927	18 142	434	89 444

Le prix d'achat d'Advantech sans fil est assujéti aux ajustements postérieurs à la clôture habituels, et le vendeur pourrait avoir droit à une rémunération supplémentaire de 0,75 M\$ à 3 M\$ par an, en 2018 et en 2019, pourvu qu'Advantech sans fil atteigne certaines cibles de performance.

Les vendeurs de Micro-Onde Alga ont touché un montant additionnel de 1 M\$ lorsque certains critères prévus par les modalités de l'acquisition d'Alga ont été respectés et pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 1 M\$ si Micro-Onde Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2019 et en 2020.

ENGAGEMENTS

Baylin et certaines de ses filiales, y compris Galtronics Chine, Galtronics Korea Ltd. (« Galtronics Korea »), Galtronics Corporation Ltd. (« Galtronics Israel »), Galtronics Vietnam Co., Ltd. (« Galtronics Vietnam »), Galtronics USA Inc., Advantech Wireless Technologies Inc. et Micro-Onde Alga Inc. ont conclu des contrats de location pour certains locaux.

Les frais de location minimaux futurs à payer par Baylin et ses filiales au 31 décembre 2018 se ventilent comme suit :

(en milliers de dollars)	
	\$
Année 1 :	1 269
Années 2 à 5 :	3 857
Année 6 et années ultérieures :	434
Total des frais	5 560

Attribution d'options sur actions

Aux termes du régime d'options sur actions de la Société (le « régime ») que le conseil d'administration a adopté, des options sur actions peuvent être attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux membres du personnel et aux consultants de la Société (ou de ses entités affiliées) en guise d'incitatifs au rendement. Des limites ont été fixées pour ce qui est du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime (et de toutes les autres ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres) ainsi que du nombre d'actions ordinaires pouvant l'être à des initiés (ou à leurs entités affiliées). Au moment de l'attribution d'une option sur actions, le conseil d'administration doit approuver : (i) son prix d'exercice, lequel ne peut être inférieur au cours des actions ordinaires; (ii) ses modalités d'acquisition, modalités aux termes desquelles un tiers des droits rattachés aux options devient généralement acquis à chaque date anniversaire de l'attribution; et (iii) sa date d'expiration, qui généralement ne peut survenir plus de sept ans après celle de l'attribution.

Le tableau qui suit présente les attributions aux termes du régime d'options sur actions au 31 décembre 2018 :

Date d'attribution des options sur actions	Options sur actions attribuées	Prix d'exercice	Date d'expiration des options	Droits acquis au :	
				31 décembre 2018	31 décembre 2017
24 août 2015	925 000	1,51 \$	24 août 2020	925 000	925 000
30 mars 2017	685 000	1,98 \$	30 mars 2022	228 333	-
8 août 2017	500 000	2,00 \$	8 août 2022	166 667	-
10 mars 2018	30 000	3,51 \$	8 janvier 2023	-	-
17 mai 2018	275 000	3,34 \$	17 mai 2023	-	-
22 mai 2018	25 000	3,34 \$	22 mai 2023	-	-
11 juillet 2018	197 500	3,50 \$	11 juillet 2023	-	-
9 novembre 2018	250 000	3,84 \$	9 novembre 2023	-	-

La Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, une charge au titre des options sur actions de 0,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Régime d'unités d'actions différées

Aux termes de son régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses administrateurs (le « régime d'UAD »), la Société attribue aux administrateurs des UAD dans le cadre de son régime de rémunération incitative à long terme. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, chaque administrateur peut choisir de toucher de 50 % à 100 % de ses honoraires

annuels sous forme d'UAD. Si aucun choix n'est fait, il est présumé que le pourcentage de 50 % est choisi. Le nombre d'UAD émises est établi chaque mois durant lequel l'administrateur siège au conseil. Les UAD attribuées peuvent être réglées après qu'un administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration de la Société et de ses filiales : (i) en actions ordinaires acquises par la Société sur le marché libre pour remise à l'administrateur; (ii) en trésorerie; ou (iii) sous forme de toute combinaison de ce qui précède. Le nombre d'UAD pouvant être émises est limité à 500 000 unités.

La Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, une charge au titre des UAD de 0,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le tableau qui suit indique le nombre d'UAD en cours au 31 décembre 2018 et le nombre d'UAD rachetées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

	Nombre d'UAD	Prix moyen pondéré
UAD en cours au 1 ^{er} janvier 2017	302 422	2,20 \$
UAD attribuées en 2018	53 021	3,61 \$
UAD rachetées en 2018	-30 025	2,23 \$
UAD en cours au 31 décembre 2018	325 418	2,43 \$

Régime d'actionnariat des employés

En janvier 2018, certains salariés de la Société (les « participants ») ont commencé à participer au régime d'actionnariat des employés. La Société octroiera à chacun des participants un nombre d'actions équivalant à l'engagement d'achat d'actions annuel de chacun de ceux-ci. La Société octroiera à chacun des participants un nombre d'actions équivalant à l'engagement d'achat d'actions annuel de chacun de ceux-ci. Au total, 126 968 actions ordinaires ont été acquises, pour un prix d'achat total de 0,4 M\$, pour satisfaire aux obligations de la Société aux termes de ce régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé un montant de 0,1 M\$ dans les charges générales et administratives au titre de ce régime.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS

Les arrangements non comptabilisés sont représentés par les facilités de crédit mentionnées à la rubrique « Facilités de crédit » du présent rapport de gestion ainsi que par les obligations au titre de contrats de location simple présentées à la rubrique « Engagements et obligations contractuels ».

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a retenu les services de M. Jeffrey C. Royer dans le cadre d'une entente de services datée du 1^{er} janvier 2015. M. Royer occupera le poste de président du conseil d'administration et fournira la direction et l'orientation stratégiques au conseil d'administration et aux membres de la direction de la Société. L'entente a été renouvelée pour une durée de un an le 1^{er} janvier 2016, le 1^{er} janvier 2017, le 1^{er} janvier 2018, et récemment le 1^{er} janvier 2019. En contrepartie des services fournis aux termes de l'entente, la Société a convenu de verser à M. Royer des honoraires annuels de 150 000 \$ en trésorerie ou en titres de la Société. M. Royer a renoncé de façon irrévocable à recevoir quel que montant que ce soit pour les années closes les 31 décembre 2015, 2016 et 2017. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a versé 150 000 \$ à M. Royer aux termes de cette entente. À la date du présent rapport de gestion, la Société a versé 25 000 \$ à M. Royer pour 2019 dans le cadre de cette entente.

En janvier 2018, la Société a acquis Advantech sans fil auprès du vendeur d'Advantech qui est détenu et contrôlé par David Gelerman, un administrateur de la Société.

Conformément aux modalités de l'acquisition d'Advantech, le vendeur d'Advantech pourrait avoir droit à une rémunération additionnelle de 0,75 M\$ à 3 M\$ par an pour 2018 et 2019, pourvu qu'Advantech sans fil atteigne certaines cibles de BAIIA pour ces années.

Aux termes des modalités de l'acquisition d'Advantech, la Société a conclu un contrat de consultation avec le vendeur d'Advantech aux termes duquel le vendeur a convenu de fournir les services de ses directeurs David et Stella Gelerman pendant une période de deux ans suivant la clôture. En échange de ces services, le vendeur d'Advantech a le droit de toucher des honoraires de 2,5 M\$, dont la moitié est payable en trésorerie en versements trimestriels et l'autre moitié, par l'émission de 385 802 actions ordinaires à la clôture, à un prix réputé de 3,24 \$ par action ordinaire. Certaines restrictions de temps s'appliquent à la négociation de ces actions ordinaires pendant une période maximale de 24 mois après la clôture de l'acquisition d'Advantech.

Au quatrième trimestre de 2018, la Société a reçu de la part de l'agent d'entiercement un montant d'environ 1,8 M\$ par suite d'une demande d'indemnisation qu'elle avait présentée relativement à la portion du prix d'achat en trésorerie détenue en mains tierces conformément aux modalités de l'acquisition d'Advantech. Après le paiement, le vendeur d'Advantech a affirmé que le paiement avait été consenti sans préjudice, ce qui a depuis été contesté par la Société. La Société a présenté certaines demandes d'indemnisation à l'agent d'entiercement. Ces demandes font l'objet de discussions continues entre la Société et le vendeur d'Advantech.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le vendeur d'Advantech et certaines de ses sociétés liées ont agi à titre de mandataires pour la Société en procédant, en son nom, à des recouvrements de trésorerie de 8,6 M\$ et à des versements de trésorerie de 7,5 M\$. Au 31 décembre 2018, un montant de 0,3 M\$ à verser à la Société était inclus dans les créances clients et un montant de 20 000 \$ à verser au mandataire était inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé des revenus de 1,7 M\$ relativement à la vente de biens au vendeur d'Advantech et à certaines de ses sociétés liées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de moins de 0,2 M\$ a été comptabilisé dans le coût des produits vendus, et 0,1 M\$ dans les charges générales et administratives au titre de locaux sous-loués auprès du vendeur d'Advantech et de certaines de ses sociétés liées.

Au cours de la période allant de la clôture de l'acquisition d'Advantech jusqu'au 31 décembre 2018, la Société a fourni des services au vendeur d'Advantech et à certaines de ses sociétés liées pour un montant de 0,5 M\$. Au 31 décembre 2018, un montant de moins de 0,3 M\$ était inclus dans les créances clients.

Certains administrateurs et certains dirigeants de la Société, directement ou indirectement, ont acquis, dans le cadre du placement de 2018, un total de 3 791 724 reçus de souscription et des débentures d'un capital de 8,69 M\$.

Les avantages à court terme, les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs au départ à la retraite des hauts dirigeants de la Société ont totalisé 6,2 M\$. Ces montants comprennent les salaires et avantages gagnés par les cadres dirigeants au cours de l'exercice ainsi que les primes qui leur ont été attribuées pour l'exercice. Ces montants représentent également les coûts estimés du versement des prestations de retraite définies et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux cadres dirigeants pour l'année de service en cours.

La Société loue des locaux à une société détenue par Michael Perelshtein et Frank Panarello, qui sont des employés de Micro-Onde Alga. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé des produits de 0,1 M\$ relativement à ce contrat de location.

Dans le cadre de l'acquisition d'Alga, MM. Perelshtein et Panarello ont touché un montant additionnel de 1 M\$ lorsque certains critères ont été respectés et pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 1 M\$ si Micro-Onde Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2019 et en 2020.

Conformément aux modalités de la convention d'achat d'actions datée du 28 juin 2018, l'ajustement du fonds de roulement lié au prix d'achat de l'acquisition d'Alga a été finalisé et versé aux vendeurs de Micro-Onde Alga pour un montant de 0,4 M\$ le 15 octobre 2018.

Il n'existe aucune autre transaction avec des parties liées que ce qui est ici présenté.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Produits des activités ordinaires et bénéfice brut

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 décembre		
	2018	2017	Variation
	\$	\$	
Produits des activités ordinaires	36 009	24 351	47,9 %
Coût des produits vendus	24 946	17 173	45,3 %
Bénéfice brut	11 063	7 178	54,1 %
Marge brute (en pourcentage)	30,7 %	29,5 %	4,1 %

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018, les produits des activités ordinaires se chiffrent à 36,0 M\$, soit une hausse de 47,9 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2017. Le principal facteur ayant contribué à la croissance des produits des activités ordinaires par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent consiste en l'ajout de produits des activités ordinaires provenant d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga.

Pour le quatrième trimestre de 2018, le bénéfice brut se chiffrait à 11,1 M\$ (30,7 % des produits des activités ordinaires), ce qui se compare favorablement au bénéfice brut de 7,2 M\$ (29,5 % des produits des activités ordinaires) réalisé au trimestre correspondant de l'exercice 2017. Cette amélioration est due aux mêmes facteurs que ceux qui ont agi sur les résultats de l'ensemble de l'exercice. La marge brute s'est établie à 30,7 % au quatrième trimestre de l'exercice 2018. La marge brute a été négativement touchée par une augmentation de 3,7 M\$ de la juste valeur appliquée aux stocks acquis dans le cadre des acquisitions d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga, un ajustement comptabilisé au quatrième trimestre. Exception faite de cette incidence non récurrente, la marge brute s'est établie à 41,3 % au quatrième trimestre de 2018.

Recherche et développement

(en milliers de dollars)			
	Trimestres clos les 31 décembre		
	2018	2017	Variation
	\$	\$	\$
Frais de développement	4 659	2 523	2 136
Dotation aux amortissements	69	156	(87)
Total	4 728	2 679	2 049
En pourcentage des produits des activités ordinaires	13,1 %	11,0 %	

Les frais de recherche et de développement s'établissaient à 4,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2018, en hausse de 2,0 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'ajout des frais de recherche et développement liés à Advantech sans fil et à Micro-Onde Alga.

Frais de vente et de marketing

(en milliers de dollars)			
	Trimestres clos les 31 décembre		
	2018	2017	Variation
	\$	\$	\$
Salaires	2 532	1 013	1 519
Autres	1 558	512	1 046
Total	4 090	1 525	2 565
En pourcentage des produits des activités ordinaires	11,4 %	6,3 %	

Les frais de vente et de marketing ont totalisé 4,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2018, contre 1,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017. L'augmentation par rapport au trimestre correspondant de 2017 est due aux mêmes facteurs que ceux qui ont agi sur les résultats de l'ensemble de l'exercice.

Charges générales et administratives**(en milliers de dollars)**

	Trimestres clos les 31 décembre		
	2018	2017	Variation
	\$	\$	\$
Salaires et autres	2 515	1 478	1 037
Autres	2 522	1 393	1 129
Amortissement	4 749	-	4 749
Dotation aux amortissements	167	79	88
Total	9 953	2 950	7 003
En pourcentage des produits des activités ordinaires	27,6 %	12,1 %	

Les charges générales et administratives se sont établies à 10,0 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice 2018, soit une augmentation de 7,0 M\$ par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2017. L'augmentation par rapport au trimestre correspondant de 2017 est due aux mêmes facteurs que ceux qui ont agi sur les résultats de l'ensemble de l'exercice.

Résultat d'exploitation, BAIIA et BAIIA ajusté

Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS utilisées pour évaluer le rendement de notre exploitation. Pour consulter une description de ces mesures, veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 2 du présent rapport de gestion. Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont rapprochés dans le tableau suivant :

Rapprochement avec la perte d'exploitation**(en milliers de dollars)**

	Trimestres clos les 31 décembre		
	2018	2017	Variation
	\$	\$	
Résultat d'exploitation	(8 396)	10	(84 060,0 %)
Dotation aux amortissements	5 874	969	506,2 %
BAIIA	(2 522)	979	(357,6 %)
Ajustements de la juste valeur, honoraires de consultation et autres coûts non récurrents	6 380	343	1 760,1 %
BAIIA ajusté	3 858	1 322	191,8 %

La perte d'exploitation du quatrième trimestre de l'exercice 2018 s'est établie à 8,4 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 10 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté s'établit à 3,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2018, contre 1,3 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Cette amélioration du BAIIA ajusté s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires et du bénéfice brut mentionnée plus haut ainsi que par le contrôle des charges d'exploitation. Les principaux éléments non récurrents du quatrième trimestre de l'exercice 2018 ont été les augmentations de la juste valeur appliquées aux stocks acquis dans le cadre des acquisitions d'Advantech et d'Alga.

Résultat net de la période

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 décembre		
	2018	2017	Variation
	\$	\$	
Résultat avant impôt sur le résultat	(5 693)	(255)	2 132,5 %
Charge (économie) d'impôt	(6 363)	2	(318 250,0 %)
Résultat net de la période	670	(257)	-360,7%
Résultat par action de base et après dilution	0,02 \$	0,00 \$	

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2018 a été de 0,7 M\$, comparativement à une perte nette de 0,3 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le bénéfice net du trimestre clos le 31 décembre 2018 découle principalement (i) des ajustements de la juste valeur, des honoraires de consultation et des autres coûts non récurrents présentés plus haut d'un montant de 6,4 M\$; et (ii) de l'amortissement d'immobilisations incorporelles d'un montant de 4,7 M\$ représentant l'amortissement pour la totalité de l'exercice qui a été comptabilisé en entier au quatrième trimestre de 2018, contrebalancés par : (i) un ajustement de la juste valeur de 2,1 M\$ des débentures convertibles; et (ii) une économie d'impôt de 6,4 M\$. Exception faite de ces éléments, le bénéfice net du quatrième trimestre de 2018 s'est établi à 3,3 M\$.

ESTIMATIONS CRITIQUES

L'établissement des états financiers de la Société exige de la direction qu'elle procède à des estimations et pose des jugements qui ont une incidence sur les chiffres présentés. La direction évalue ces estimations sur une base constante, y compris celles portant sur les créances irrécouvrables, la valeur de réalisation nette et l'obsolescence des stocks, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les justes valeurs, l'impôt sur le résultat, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les garanties, les éventualités et les litiges. La direction fonde ses estimations sur ses antécédents ainsi que sur diverses hypothèses qu'elle estime raisonnables dans les circonstances, lesquelles forment la base des jugements qu'elle porte sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qu'elle ne peut obtenir facilement d'autres sources. Si le rendement réel devait différer de nos expériences antérieures ou si les hypothèses sous-jacentes devaient être révisées, cela pourrait se répercuter de manière significative sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation.

Les principaux actifs, créances d'exploitation, stocks et immobilisations corporelles de la Société font l'objet d'estimations et de jugements critiques.

Créances d'exploitation

Selon IFRS 9, la correction de valeur pour perte au titre des créances clients doit être calculée selon la durée prévue de la perte sur créances et comptabilisée au moment de la comptabilisation initiale. La direction doit exercer son jugement pour déterminer quelle partie des créances clients nécessite une correction de valeur aux fins de conformité aux exigences d'IFRS 9. Il n'y a pas eu d'incidence importante sur la valeur comptable de nos autres instruments financiers en vertu d'IFRS 9 relativement à cette nouvelle exigence. Par suite de l'application d'IFRS 9, aucune diminution des créances d'exploitation n'a été comptabilisée au 1^{er} janvier 2018.

Évaluation des stocks

La direction évalue les stocks de façon continue et comptabilise une provision pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. Au moment de cette évaluation, nous tenons compte de facteurs tels les ventes prévisionnelles, les cycles de vie des produits et les projets de développement de produits, les critères de qualité et les niveaux de stocks. Si la demande future de nos produits ou la conjoncture de marché devaient être moins favorables que prévu ou si des changements technologiques imprévus devaient survenir, nous pourrions devoir comptabiliser des réductions de valeur.

Immobilisations corporelles

La direction soumet les immobilisations corporelles à un test de dépréciation à la clôture du quatrième trimestre de chaque exercice (qui correspond au cycle de planification annuelle de la Société). Lorsque des événements ou des changements de

circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») pourrait ne pas être recouvrée, nous comptabilisons une perte de valeur lorsque la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT en cause excède sa valeur recouvrable (qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession). Les activités de la Société sont regroupées en une seule UGT. En cas de besoin, la Société fait appel à des évaluateurs externes pour déterminer la valeur des immobilisations corporelles dans chacun de ses établissements. Au 31 décembre 2018, il n'y avait aucun autre indice de dépréciation d'immobilisations corporelles.

Autres éléments donnant lieu à des estimations et à des jugements importants :

Rémunération éventuelle

Comme il est indiqué à la note 6 des états financiers et ailleurs dans le présent rapport de gestion, le vendeur d'Advantech pourrait avoir droit à une rémunération additionnelle s'établissant entre 0,75 M\$ et 3,0 M\$ à condition que les activités d'Advantech sans fil atteignent certains objectifs de rendement en 2018 et en 2019.

De plus, comme il est indiqué à la note 6 des états financiers et ailleurs dans le présent rapport de gestion, les vendeurs de Micro-Onde Alga pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle pouvant atteindre 1,0 M\$ à condition que les activités de Micro-Onde Alga atteignent certains objectifs de rendement en 2019 et en 2020.

Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Société gère des régimes à prestations définies dans le respect des lois sur les indemnités de cessation d'emploi et les prestations de retraite et d'autres lois du travail locales pour ce qui concerne les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi en Corée du Sud. Une partie des régimes d'avantages complémentaires de retraite est financée par les cotisations versées à des compagnies d'assurance et classée dans les régimes à cotisations définies ou les régimes à prestations définies. La valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi dépend de plusieurs facteurs et est déterminée par un calcul actuariel fondé sur plusieurs hypothèses. Au nombre des hypothèses entrant dans le calcul du coût net ou du revenu aux fins des indemnités de cessation d'emploi et de l'actif du régime figure un taux d'actualisation. Une révision de ces hypothèses aurait une incidence sur la valeur comptable des indemnités de cessation d'emploi et de l'actif du régime. Les autres principales hypothèses entrant dans le processus d'évaluation sont le roulement du personnel, l'inflation et les majorations salariales futures. Ces hypothèses reposent sur les estimations d'actuaire indépendants et sont actualisées tous les ans. Les circonstances réelles pourraient en différer et donner lieu à un passif différent au titre des indemnités de cessation d'emploi. Les avantages postérieurs à l'emploi influent sur les passifs courants et non courants ainsi que sur les charges salariales pour toutes les catégories de coûts.

Paiements fondés sur des actions, bons de souscription et unités d'actions différées

La Société utilise généralement le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes pour déterminer les justes valeurs des paiements fondés sur des actions, des bons de souscription et des unités d'actions différées. La Société doit exercer une grande part de jugement afin de déterminer les données devant être utilisées à l'application de ce modèle, notamment le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue du cours de l'action, la durée de vie prévue et le rendement prévu de l'action.

Impôt sur le résultat

La direction estime avoir constitué une charge suffisante au titre de l'impôt sur le résultat à la lumière de l'information dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt sur le résultat demande souvent beaucoup de jugement pour ce qui est d'interpréter les règles et règlements fiscaux, qui changent régulièrement. Les déclarations de revenus de la Société peuvent aussi faire l'objet de contrôles fiscaux pouvant entraîner une variation importante du montant des actifs et passifs d'impôt exigible ou différé. Toute variation serait comptabilisée, selon le cas, comme une charge d'impôt ou une réduction de la charge d'impôt.

Investissement net intersociété

Les créances ou prêts à long terme des établissements étrangers de la Société pourraient afficher des gains ou des pertes de change. Le jugement est nécessaire pour établir si un prêt à long terme ou une créance fait partie de l'investissement net de la Société dans l'établissement étranger selon si le règlement n'est pas prévu et qu'il est peu probable qu'il ait lieu dans un avenir prévisible. Dans ce cas, les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net.

Provision pour moins-value des stocks

L'évaluation de la provision pour moins-value des stocks nécessite une part d'estimation et de jugement. Le niveau de la provision est évalué en tenant compte des récentes expériences en matière de ventes, de l'âge des stocks et d'autres facteurs touchant l'obsolescence des stocks

Regroupements d'entreprises

La direction applique IFRS 3 Regroupement d'entreprises pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. L'identification et la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, y compris les actifs et le goodwill résiduel, s'il y a lieu, reposent en grande partie sur l'exercice du jugement. La répartition définitive du prix d'achat de l'acquisition d'Alga dont il est question à la note 6 des états financiers n'était toujours pas terminée, puisque de l'information supplémentaire était requise. Les montants provisoires sont présentés à la note 6 des états financiers. De nouvelles données obtenues au cours de la période d'évaluation pourraient donner lieu à un ajustement d'une partie ou de la totalité des montants provisoires.

Rémunération des vendeurs

Comme il est indiqué à la note 6 des états financiers et ailleurs dans le présent rapport de gestion, le vendeur d'Advantech pourrait avoir droit à une rémunération additionnelle s'établissant entre 0,75 M\$ et 3,0 M\$ à condition que les activités d'Advantech sans fil atteignent certains objectifs de rendement en 2018 et en 2019.

De plus, comme il est indiqué à la note 6 des états financiers et ailleurs dans le présent rapport de gestion, les vendeurs de Micro-Onde Alga pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle pouvant atteindre 1,0 M\$ à condition que les activités de Micro-Onde Alga atteignent certains objectifs de rendement en 2019 et en 2020.

L'obligation de la Société à l'égard de cette rémunération additionnelle est comptabilisée à sa juste valeur.

Des jugements importants et des estimations significatives ont été formulés afin de calculer le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la juste valeur des 385 802 actions ordinaires assujetties à des restrictions de temps qui seront émises aux termes du contrat de consultation, tel qu'il est précisé à la note 6 des états financiers.

Litiges

En date du présent rapport de gestion, la direction n'était au courant d'aucun litige important intenté contre la Société.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DANS LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LEUR ADOPTION

Nouvelles normes et modifications adoptées

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, est entrée en vigueur, et la Société a utilisé la méthode d'application rétrospective modifiée. Conformément à cette disposition de transition, l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 15 est comptabilisé à la date de l'application initiale à titre d'ajustement aux résultats non distribués et, par conséquent, l'information n'a pas été retraitée. Aucun ajustement aux résultats non distribués n'a été requis au moment de l'adoption d'IFRS 15. IFRS 15 établit un cadre exhaustif afin d'établir si les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients doivent être comptabilisés, ainsi que le montant qui doit être comptabilisé et le moment de la comptabilisation.

La Société tient compte des modalités du contrat pour établir toutes les étapes du cadre (note 4) pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le prix de transaction repose sur le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du transfert des biens promis et des services connexes. La Société tire des produits des activités ordinaires de contrats conclus avec des clients relatifs à la vente de ses produits et de services connexes. La Société remplit ses obligations de prestation et le contrôle est transféré à l'égard de la vente de ses produits et de services connexes en fonction des modalités contractuelles spécifiées, soit habituellement au moment de l'expédition ou de la livraison. À l'heure actuelle, la Société a transféré les risques et les avantages importants liés à la propriété des biens et des services connexes à l'acheteur, et la Société a un droit exécutoire de recevoir un paiement. Les produits tirés d'un contrat de prestation de services sont comptabilisés au fil du temps à mesure que les services sont fournis en fonction d'un prix fixe ou d'un taux horaire. IFRS 15 exige la présentation de renseignements additionnels relatifs au fractionnement des produits des activités ordinaires, lesquels figurent à la note 26 des présents états financiers consolidés. En outre, en raison de cette adoption, la Société a révisé

la description de sa méthode comptable à l'égard de la comptabilisation des produits des activités ordinaires à la note 3 de ses états financiers consolidés.

La Société a évalué si les nouvelles directives en vue d'établir si les contrats de production de biens actuellement en vigueur lui permettraient de comptabiliser des produits progressivement plutôt qu'à un moment précis, selon que ces biens pourront être utilisés d'une autre façon et qu'il est prévu au contrat un droit exécutoire de recevoir un paiement pour les biens produits jusqu'à maintenant. Selon l'analyse qu'elle en a faite, la Société a conclu qu'elle ne satisfaisait pas aux critères l'autorisant à comptabiliser les produits progressivement et, de ce fait, elle prévoit continuer de comptabiliser ses produits à des moments précis, c'est-à-dire au moment de l'expédition ou de la livraison.

La période de garantie standard de la Société n'est pas jugée constituer une obligation de prestation distincte. Les garanties sont comptabilisées à titre d'obligations de garantie, et le coût estimatif pour les honorer est comptabilisé au moment où la nécessité d'une telle provision est évidente. L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur le moment où le montant des produits tirés des ventes ni sur les provisions pour garanties comptabilisées. La contrepartie variable comprise dans le prix de la transaction, s'il y a lieu, tient compte des avantages offerts au client, comme des escomptes, des rabais et des remboursements. Ces estimations sont établies à l'aide de la méthode de la « valeur attendue » ou du « montant le plus probable ». L'évaluation de la contrepartie variable est visée par un principe de contrainte selon lequel les produits des activités ordinaires ne seront comptabilisés que dans la mesure où il est hautement probable que le montant cumulatif des produits des activités ordinaires comptabilisés ne fera pas l'objet d'une reprise ultérieure. Cette contrainte d'évaluation s'appliquera jusqu'à ce que l'incertitude liée à la contrepartie variable soit ultérieurement levée.

Ainsi, l'adoption d'IFRS 15 ne devrait pas avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés et ses méthodes de comptabilisation des produits.

IFRS 9 - Instruments financiers

IFRS 9, Instruments financiers, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 remplace les dispositions d'IAS 39 se rapportant à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation d'instruments financiers, à la perte de valeur d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. L'adoption d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables, tel qu'il est décrit à la note 3. Conformément aux dispositions transitoires prévues à IFRS 9, les données comparatives n'ont pas été retraitées.

En date du 1^{er} janvier 2018, la direction de la Société a déterminé que l'objectif du modèle économique de la Société est de détenir les actifs financiers du Groupe afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et a déterminé que le classement au coût amorti était la catégorie adéquate selon IFRS 9. La Société a dû revoir sa méthode de dépréciation selon IFRS 9. Aucune perte de valeur additionnelle n'a été identifiée. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur les actifs financiers et les passifs financiers de la Société puisque ces derniers ont continué d'être comptabilisés à titre d'actifs financiers et de passifs financiers au coût amorti, à l'exception des débentures convertibles qui sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net et qui ont été émises au cours de l'exercice.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dont les débentures convertibles, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau suivant explique les catégories initiales d'évaluation selon IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation selon IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la Société.

Actif financier ou passif financier	Classement et évaluation antérieurs en vertu d'IAS 39	Classement et évaluation actuels en vertu d'IFRS 15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et montants à recevoir au coût amorti	Coût amorti
Créances clients et autres créances	Prêts et montants à recevoir au coût amorti	Coût amorti
Crédit bancaire	Autres passifs au coût amorti	Coût amorti
Dettes d'exploitation et charges à payer	Autres passifs au coût amorti	Coût amorti
Emprunt à terme	Autres passifs au coût amorti	Coût amorti
Débentures convertibles	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié les modifications finales apportées à IFRS 2 qui clarifient la manière de comptabiliser certains types d'opérations de paiements fondés sur des actions. Les modifications précisent les exigences relatives à la comptabilisation des éléments suivants : (i) l'incidence des conditions d'acquisition ou de non-acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie; (ii) les opérations de paiements fondés sur des actions comportant une caractéristique de règlement net pour les besoins de l'obligation de retenue fiscale; et (iii) une modification des modalités et des conditions d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui passe d'une transaction réglée en instruments de capitaux propres à une transaction réglée en trésorerie. Cette modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption des nouvelles modifications n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation, la présentation et la divulgation des paiements fondés sur des actions dans les états financiers consolidés.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

À la date où les états financiers consolidés ont été approuvés, certaines nouvelles normes, nouvelles modifications et nouvelles interprétations de normes en vigueur avaient été publiées, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur ni n'avaient été adoptées par anticipation par la Société. Toutes les prises de position seront adoptées dans les méthodes comptables de la Société à la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Le texte suivant présente des renseignements sur les nouvelles normes, les nouvelles modifications et les nouvelles interprétations qui devraient avoir des répercussions sur les états financiers consolidés de la Société. Il se peut que d'autres nouvelles normes, nouvelles modifications ou nouvelles interprétations aient été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 16 - Contrats de location

Avec prise d'effet pour les besoins des états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'IASB a publié cette nouvelle norme en remplacement d'IAS 17 Contrats de location. La nouvelle norme propose un modèle exhaustif servant à établir la nature des contrats de location et leur traitement pour les besoins des états financiers des preneurs et des bailleurs. IFRS 16 prescrit un modèle axé sur le contrôle qui permet d'identifier les contrats de location et de faire la distinction entre les contrats de location et les contrats de services, ce qui dépend de l'existence d'un actif contrôlé par le client. La nouvelle norme instaure également d'importants changements à la comptabilisation des contrats de location par les preneurs puisqu'il n'y a plus de distinction entre les contrats de location simple et ceux de location-financement et que des actifs et des passifs doivent être constatés à l'égard de tous les contrats de location (sous réserve de certaines exceptions dans le cas des contrats à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les obligations locatives seront réduites sur la durée du contrat de location en attribuant les paiements de location à une réduction de l'obligation et une charge d'intérêts sera comptabilisée dans les coûts financiers. Les actifs comportant un droit d'utilisation seront amortis sur la durée du contrat de location.

La Société a choisi de ne pas retraiter l'information comparative pour les périodes de présentation de l'information financière postérieures au 1^{er} janvier 2019. Plutôt, l'incidence cumulative de l'application initiale de cette norme sera prise en compte à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués. À l'aide d'un taux d'emprunt, la valeur actualisée des obligations locatives sera comptabilisée à l'égard des ententes antérieurement comptabilisées à titre de contrats de location simple. L'obligation sera ajustée pour les paiements de loyer anticipés, les incitatifs à la location reçus, les coûts initiaux directs engagés et une estimation des coûts futurs de remise en état, d'enlèvement ou de démantèlement. Un actif comportant un droit d'utilisation sera comptabilisé selon le modèle du coût comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, et dans les périodes futures, une dotation aux amortissements sera comptabilisée à l'égard des actifs comportant un droit d'utilisation à l'état du résultat net. La Société a choisi de ne pas appliquer les exigences de comptabilisation aux contrats de location à court terme et aux contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une valeur de moins de 7 000 \$.

La Société a identifié les contrats de location en termes de contrats qui avaient précédemment été identifiés à titre de contrat selon IAS 17, Contrats de location, a évalué les modalités de location de ces contrats et a établi un taux d'intérêt fondé sur le taux marginal d'endettement du preneur ou le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il pouvait être facilement établi. La Société a réuni un comité et a établi un plan de travail afin de passer en revue et d'évaluer l'incidence d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 a été publiée en juin 2017 afin de clarifier les exigences en vertu d'IAS 12, Impôts sur le résultat. IFRIC 23 clarifie l'application de différentes exigences de comptabilisation et d'évaluation lorsqu'il existe une incertitude en matière de traitement fiscal. Cette interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence qu'IFRIC 23 pourrait avoir sur ses états financiers consolidés.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers, tels le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. La gestion des risques met l'accent sur des activités qui visent à atténuer le plus possible les effets néfastes que ces risques pourraient avoir sur notre résultat financier consolidé.

Risque de change

La Société réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dollars américains. Les autres produits des activités ordinaires sont libellés dans d'autres monnaies comme le yuan chinois, le dong vietnamien et le won sud-coréen. Toutefois, ces tranches sont déterminées en fonction du dollar américain, car le coût de revient total des produits des consommateurs est déterminé en dollars américains. Une partie des coûts d'opération est libellée dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité considérée et expose dès lors la Société au risque de change. La volatilité des résultats se trouve également accrue du fait de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au taux de change en vigueur à la clôture de chaque période comptable, et dont l'incidence est comptabilisée à titre de profit ou de perte de change dans les charges financières. L'objectif de la direction en matière de gestion du risque de change est d'atténuer le plus possible son exposition aux autres monnaies que la monnaie fonctionnelle. La politique de la Société consiste à apparier les actifs libellés en monnaie étrangère avec des passifs libellés en monnaie étrangère.

Risque du taux d'intérêt

La direction estime que le risque de taux d'intérêt est faible, étant donné que les taux d'intérêt ont été relativement stables ces dernières années.

Risque de concentration de la clientèle et risque de crédit

Une grande partie des biens produits par la Société est vendue à un petit nombre de clients importants situés surtout en Amérique du Nord et en Asie. Les trois principaux clients de la Société peuvent ne pas être les mêmes d'un exercice à l'autre. La perte d'un ou de plusieurs clients importants ou une réduction marquée de leurs commandes pourrait nuire aux activités de la Société, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, la Société a réalisé respectivement 33 % et 51 % de son chiffre d'affaires directement ou indirectement auprès de son plus gros client et de ses sous-traitants. Sa stratégie de gestion du risque de crédit consiste à diversifier sa clientèle en élargissant sa gamme de produits et en intensifiant ses activités de vente et de marketing.

La Société et ses filiales offrent à leurs clients des délais de règlement de 30 à 90 jours et surveillent régulièrement le crédit accordé à ces clients ainsi que leur situation financière générale, sans pour autant exiger le nantissement de biens en garantie de leurs créances. La Société constitue une provision pour créances douteuses en s'appuyant sur les facteurs intervenant dans le risque de crédit de certains clients, sur les antécédents et sur d'autres renseignements.

Risque de liquidité

La Société surveille son risque de liquidité en recourant à des budgets trimestriels et à des projections des flux de trésorerie hebdomadaires et en suivant de près les soldes des créances, les niveaux des stocks et le paiement des fournisseurs de la Société. Son objectif est de veiller à ce que ses entités d'exploitation disposent de suffisamment de liquidités, que ce soit par voie de fonds en caisse, d'emprunts sur ses facilités de crédit ou de flux de trésorerie d'exploitation. Elle surveille en outre régulièrement les montants que d'autres filiales doivent à Galtronics Wuxi afin d'assurer la conformité aux exigences de l'Administration nationale du contrôle des changes (« SAFE ») de la Chine.

DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 13 mars 2019, 40 070 318 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le 17 janvier 2018, la Société a émis en faveur du vendeur d'Advantech 308 642 actions ordinaires au prix réputé de 3,24 \$ chacune en guise de règlement partiel du prix d'achat à payer pour l'acquisition d'Advantech.

Le 10 juillet 2018, la Société a conclu le placement de 2018, dans le cadre duquel elle a émis 7 419 355 reçus de souscription et des débentures d'un capital de 17,25 M\$. Le 11 juillet 2018, par suite de la satisfaction de certaines conditions de libération des fonds entiers, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire. Les débentures sont convertibles en actions ordinaires au gré du titulaire en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des dates à survenir entre : (i) le dernier jour ouvrable précédant la date d'échéance et (ii) si elles font l'objet d'un appel aux fins de rachat, le jour ouvrable précédant immédiatement la date du rachat fixée par la Société, à un prix de conversion de 3,85 \$ par action ordinaire, ce qui représente un ratio d'environ 260 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des débentures, sous réserve de rajustements dans certains cas, tel qu'il est précisé dans l'acte relatif aux débentures.

Le 11 juillet 2018, la Société a émis 1 176 470 actions ordinaires en faveur des vendeurs de Micro-Onde Alga à un prix réputé de 3,40 \$ l'action ordinaire, en guise de règlement partiel du prix d'achat de l'acquisition de Micro-Onde Alga.

Le total des actions ordinaires réservées pour émission aux termes du régime d'options sur actions correspond à un maximum de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. En date du présent rapport de gestion, des options visant un total de 2 887 500 actions ordinaires sont en cours et des options permettant d'acheter jusqu'à 1 119 531 actions ordinaires supplémentaires sont disponibles aux fins d'attribution aux termes du régime d'options sur actions.

À la date d'établissement du présent rapport de gestion, des bons de souscription visant un total de 682 500 actions ordinaires étaient en cours.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité de concevoir des contrôles internes efficaces à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Selon son analyse des procédures de contrôle interne de la Société, la direction estime que la conception des contrôles et procédures internes était adéquate au 31 décembre 2018.

Il n'y a eu aucun changement significatif du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours du trimestre clos le 31 décembre 2018 qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est également responsable de concevoir des contrôles et procédures efficaces de communication de l'information, de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information importante liée à la Société, y compris ses filiales consolidées, est communiquée aux dirigeants signataires de la Société. Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont, chacun, évalué la conception des contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2018 et conclu que ces contrôles et procédures avaient été adéquatement conçus.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Un complément d'information sur la Société, dont sa notice annuelle et sa circulaire d'information les plus récentes, se trouvent sur SEDAR au www.sedar.com.

FACTEURS DE RISQUE

Pour une description détaillée des facteurs de risque pour la Société, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle datée du 13 mars 2019, disponible sur SEDAR au www.sedar.com.